




PROCEDURE A SUIVRE PAR LA FAMILLE POUR LES INSCRIPTIONS AU TRANSPORT SCOLAIRE

Depuis le 1^{er} septembre 2017, l'organisation et le financement des transports scolaires qu'assurait le Département des Landes ont été transférés à la Région Nouvelle Aquitaine. Les conditions d'octroi de la gratuité du transport scolaire ont été maintenues pour l'année scolaire 2018-2019.

<p>❶ se connecter à l'adresse : transports.nouvelle-aquitaine.fr</p>	<p>❷ cliquer sur l'onglet</p> 	<p>❸ cliquer sur le lien</p> 
<p>❹ cliquer sur l'onglet</p> 	<p>❺ accéder au formulaire Ecole ou Collège ou Lycée</p> <p>❻ renseigner <u>tous les champs</u> du formulaire</p> <p>❼ valider</p>	

La demande est transmise automatiquement à l'établissement scolaire pour validation, puis à la Direction des Transports Routiers de Voyageurs du Site de Mont-de-Marsan qui examinera l'éligibilité à la gratuité.

Dans le cas d'un transport gratuit, la carte est imprimée et remise par la vie scolaire de l'établissement.

Dans le cadre d'un transport payant, le représentant légal est averti par courriel lui laissant la possibilité de renoncer à sa demande ou d'accepter les conditions tarifaires, auquel cas la carte sera envoyée par courrier postal à son domicile par le service Transports du Site de Mont-de-Marsan après réception du paiement.

Afin de faciliter la délivrance des cartes à la rentrée scolaire, il est vivement recommandé aux familles d'effectuer l'inscription de leur(s) enfant(s) avant le 20 juillet.



Recherche :
- horaire de passage
- localisation d'un arrêt

Coordonnées des transporteurs

Module d'inscription

Rappel des conditions de gratuité

Rappel des modalités d'inscription

À compter du 1er septembre 2017, l'organisation et le financement des transports scolaires qu'assuraient le Département des Landes sont transférés à la Région Nouvelle Aquitaine.

Les 500 lignes scolaires exploitées quotidiennement par près de 300 véhicules sont maintenues à l'identique.

La politique tarifaire mise en oeuvre par le Département des Landes à l'attention des élèves de l'enseignement primaire et secondaire est aussi maintenue pour l'année scolaire 2017-2018.

Conditions de gratuité du transport scolaire

Inscriptions au transport scolaire

Les élèves handicapés